INITIALES DU PRÉFET
299
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Quatre cent trente-quatrième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 23 janvier 2019, à 19 h 30.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
HAM-SUD	M. Serge Bernier
WOTTON	M. Jocelyn Dion
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Adjointe à la direction	Mme Louise Beaudoin
Coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs	M. Sylvain Valiquette
Chargée de projet matières résiduelles et symbiose industrielle	Mme Mari-Eve Lindsay
Conseiller aux entreprises et développement territorial	M. Francis Richer

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

MOT DE BIENVENUE

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

2019-01-10409
ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

PROCÈS-VERBAL

2019-01-10410
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2018

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2018, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2018 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

COMITÉ ADMINISTRATIF

2019-01-40411
COMITÉ ADMINISTRATIF DU 16 JANVIER 2019

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 16 janvier 2019, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

Formules Municipales - No 5614-Pfst (FLA 793)

INITIALES DU PRÉFET
300
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 16 janvier 2019 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

DEMANDES DE CITOYENS

Aucun citoyen.

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS

CALENDRIER DES RENCONTRES – JANVIER ET FÉVRIER 2019

Le calendrier des rencontres pour les mois de janvier et février 2019 est remis aux membres du conseil. Ceux-ci sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

CORRESPONDANCE

DEMANDES D'APPUI

CEGEP ET UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE – APPUI AU PROJET ÉCOMAT

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil que la MRC a reçu, du CEGEP et de l'Université de Sherbrooke, un appui au projet Écomat sur le territoire de la MRC des Sources. Le CEGEP de Sherbrooke est déjà engagé sur le territoire de la MRC par la mise en place du Centre d'innovation minière (CIMMS) qui se spécialise dans les procédés hydrométallurgiques pour la fabrication de matériaux issus, entre autres, de résidus miniers. Cet appui viendrait concrétiser une valeur ajoutée et un positionnement dans le créneau de matériaux issus des technologies propres. L'Université de Sherbrooke, quant à elle, a toujours été innovatrice dans ce type de partenariat. Elle souhaite, par ce partenariat avec le milieu industriel, développer des matériaux commercialisables de source naturelle ou de valorisation de résidus dans une optique d'économie circulaire.

APPUI AU CEGEP DE SHERBROOKE – PROGRAMME GESTION EN TECHNOLOGIES D'ENTREPRISES AGRICOLES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil que la MRC a donné son appui à titre de partenaire du projet Conception et élaboration de nouveaux plateaux de formation et de méthodes pédagogiques en milieu authentiques pour le programme collégial Gestion et technologies d'entreprises agricoles du CEGEP de Sherbrooke. Ce projet vise, entre autres, la réalisation d'activités d'apprentissage en milieu agricole dans un esprit d'innovation et de développement de l'agriculture. Cet appui s'inscrit dans le cadre du PDZA de la MRC et vise la mise en place de solutions innovantes, pérennes et transférables afin de répondre aux enjeux de maintien et de développement du bioalimentaire sur l'ensemble du territoire de la MRC dans une perspective de développement durable.

APPUI INITIATIVE ÉPICENTRE DE LA COOPÉRATIVE DESTINATION SAINT-CAMILLE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil que la MRC a donné son appui à l'initiative l'Épicentre de la Coopérative Destination Saint-Camille. Celle-ci travaille à la concrétisation du HUB d'innovation multimédia de la MRC en adressant plus spécifiquement les enjeux de littératie numérique sur le territoire de la MRC en lien avec ces activités en télé présence.

M. Marcotte mentionne que la MRC s'est dotée d'un Plan numérique territorial en 2016 et à cet effet, en mettant de l'avant l'innovation régionale par l'instauration d'un hub, la MRC souhaite mettre en place une organisation innovante et unique exerçant à la fois le titre de pôle du multimédia en milieu rural (production et

postproduction télévisuelle, cinématographique et musicale), d'incubateur-accélérateur des entreprises en démarrage ainsi que de vecteur de littératie numérique. Le territoire de la MRC des Sources compte au sein de son hub multimédia numérique, trois pôles structurants, soit : BEAM (multimédia numérique), littératie numérique et un incubateur du côté de Danville piloté par la Corporation de développement de Danville.

CORRESPONDANCES - À TITRE DE RENSEIGNEMENT

ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC – DÉCLARATION DE M. FRANÇOIS LEGAULT

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil qu'une correspondance de la FQM adressée à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, le 6 décembre dernier, faisait mention d'une demande de M. Jacques Demers, président de la FQM, à M. François Legault, lors de l'ouverture de l'assemblée des MRC. Cette demande visait à ne pas créer de nouvelles structures au niveau de la région du Lac St-Jean et à reconnaître les Tables des MRC comme interlocutrices du gouvernement. Le premier ministre M. François Legault a répondu au Lac St-Jean que «Les MRC, avaient une structure de bonne taille pour donner des services de proximité et qu'il n'y avait pas lieu de ramener les CRÉ.»

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS

PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Le coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs, M. Sylvain Valiquette, présente le rapport d'activités 2018. Le Parc régional du Mont-Ham présente un bilan record d'achalandage. On note une 4e année de suite de croissance, avec une augmentation de 14 %, principalement avec une clientèle provenant de Montréal.

AUTORISATION POUR LE PUITS

Le coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs, M. Sylvain Valiquette, informe les membres du conseil que dans le cadre de la mise à jour des infrastructures au Parc régional, la Corporation Développement Mont-Ham a reçu le 8 janvier 2019 le certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour le prélèvement d'eau souterraine pour l'alimentation en eau potable du bâtiment d'accueil du parc régional. Cette dernière autorisation conclut le projet d'investissement de la part de la MRC pour la mise aux normes de ses installations pour les eaux usées et l'eau potable.

ROUTE VERTE

2019-01-10412
REDDITION DE COMPTE POUR L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE 2018-2019

CONSIDÉRANT la réception de la lettre du ministère des Transports du Québec, datée du 30 août 2018, confirmant une aide financière de 21 750 $ devant servir à l'entretien de la Route Verte sur le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la présentation de cette reddition de comptes permettra d'obtenir une aide financière maximum de 21 750 $, soit 50 % du coût total des travaux admissibles ;

CONSIDÉRANT que la reddition de comptes des dépenses relatives à l'entretien de la Route Verte a été effectuée et qu'elle présente un total de dépenses de 44 707,66 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

Formules Municipales - No 5614-Pfst (FLA 793)

INITIALES DU PRÉFET
302
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

QUE la MRC des Sources accepte la reddition de comptes finale pour l'entretien de la Route Verte 2018-2019 au montant de 44 707,66 $ qui sera déposée au ministère des Transports du Québec, avant le 31 janvier 2019.

Adoptée.

LOISIRS

Aucun sujet.

TOURISME ET CULTURE

TOURISME

TOURNÉE RH LAB TOURISME CANTONS-DE-L'EST

Le coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs, M. Sylvain Valiquette, informe les membres du conseil que l'organisme Tourisme Cantons-de-l'Est a annoncé une tournée RH Lab. La prochaine rencontre se tiendra le 28 janvier à Richmond. Les tournées RH Lab sont des ateliers participatifs dédiés aux responsables des ressources humaines des entreprises touristiques des Cantons-de-l'Est. Ils sont axés sur les préoccupations des gestionnaires à propos de la pénurie de main-d'œuvre dans cette industrie. Cette démarche fait suite à la journée main-d'œuvre pour l'industrie touristique des Cantons-de-l'Est, tenue en avril 2018 et regroupait les organismes Tourisme Cantons-de-l'Est, Services Québec et 9 MRC de la région. La MRC des Sources compte quatre inscriptions provenant d'organismes tels terrain de camping et hébergement.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL

2019-01-10413
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – FONDS LOCAL DE WOTTON
PROJET : Enseigne Domaine Condor
PROMOTEUR : Aqueduc du Domaine Condor de Wotton
(Projet FDT-2018-59)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative au Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la MRC des Sources et la Municipalité de Wotton concernant la gestion et l'administration du Fonds de développement du territoire – Fonds local de Wotton;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2018-59 : Enseigne Domaine Condor*, présenté par l'Aqueduc du Domaine Condor de Wotton, répond à l'objectif *Mettre en valeur le territoire et les communautés de la MRC* de la Stratégie de développement de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wotton a fait parvenir à la MRC des Sources le projet *FDT-2018-59 : Enseigne Domaine Condor* dans les trente (30) jours suivant son acceptation par le conseil municipal de Wotton;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2018-59 : Enseigne Domaine Condor* est jugé admissible;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 1 012,28 $ effectuée par l'Aqueduc du Domaine Condor de Wotton pour un projet totalisant 1 265,35 $;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention au Fonds de développement du territoire - Fonds local de Wotton représente 80 % du coût de projet;

CONSIDÉRANT que le promoteur, l'Aqueduc du Domaine Condor de Wotton, injecte une mise de fonds de 20% dans le projet totalisant 63,27 $ en argent (5%) ainsi que 189,80 $ en services (15%);

INITIALES DU PRÉFET
303
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FDT-2018-59 : Enseigne Domaine Condor* présenté par l'Aqueduc du Domaine Condor de Wotton pour un montant maximum de 1 012,28 $ ou correspondant à un apport maximal de 80 % du projet réalisé, montant provenant du Fonds de développement du territoire – volet local Wotton.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (506,14 $) lors de l'adoption du projet
- 50 % (506,14 $) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2019-01-10414
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – FONDS LOCAL DE SAINT-ADRIEN
PROJET : Le Bûcheron
PROMOTEUR : Municipalité de Saint-Adrien
(Projet FDT-2018-60)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative au Fonds de développement des territoires (FDT) ;

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la MRC des Sources et la Municipalité de Saint-Adrien concernant la gestion et l'administration du Fonds de développement du territoire – Fonds local de Saint-Adrien ;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2018-60 : Le Bûcheron*, présenté par la Municipalité de Saint-Adrien répond à l'objectif *Mettre en valeur le territoire et les communautés de la MRC* de la Stratégie de développement de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adrien a fait parvenir à la MRC des Sources le projet *FDT-2018-60 : Le Bûcheron* dans les trente (30) jours suivant son acceptation par le conseil municipal de Saint-Adrien ;

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2018-60 : Le Bûcheron* est jugé admissible ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 10 700 $ effectuée par la Municipalité de Saint-Adrien pour un projet totalisant 20 187 $;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention au Fonds de développement du territoire - Fonds local de Saint-Adrien représente 53 % du coût de projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FDT-2018-60 : Le Bûcheron* présenté par la municipalité de Saint-Adrien pour un montant maximum de 10 700 $ ou correspondant à un apport maximal de 100 % du projet réalisé, montant provenant du Fonds de développement du territoire – volet local Saint-Adrien.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (5 350 $) lors de l'adoption du projet
- 50 % (5 350 $) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

Formules Municipales - No 5614-Pfst (FLA 793)

No de résolution ou annotation

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL

2019-01-10415
POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES ET INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE RÉGIONAL – RECONDUCTION DE L'ENTENTE ET AUTORISATION DE PAIEMENT 2019

CONSIDÉRANT la résolution 2010-09-7325 par laquelle la MRC des Sources adoptait sa Politique de reconnaissance des organismes et des infrastructures à caractère régional;

CONSIDÉRANT la résolution 2012-05-8022 par laquelle la MRC des Sources acceptait et désignait les cinq (5) organismes suivants à titre d'organisme ou infrastructure à caractère régional pour 2012 à 2017, soit :

- Centre récréatif d'Asbestos;
- Camp musical d'Asbestos;
- Corporation des Corridors verts de la MRC des Sources;
- Corporation de Développement du Mont-Ham;
- P'tit Bonheur;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-01-9027 par laquelle le conseil de la MRC des Sources retire l'organisme Corporation des Corridors verts d'Asbestos des organismes admissibles de la Politique de reconnaissance des organismes et infrastructures à caractère régional de la MRC des Sources puisque l'organisme Corporation des Corridors verts de la MRC des Sources n'est plus un mandataire de la MRC des Sources pour l'entretien et l'opération d'une infrastructure à caractère régional;

CONSIDÉRANT l'obtention du statut de Parc régional pour le Mont-Ham, le conseil de la MRC des Sources retire l'organisme Corporation de développement du Mont-Ham des organismes admissibles de la Politique de reconnaissance des organismes et infrastructures à caractère régional de la MRC des Sources puisque l'organisme bénéficie d'un traitement particulier quant à son financement;

CONSIDÉRANT que l'organisme Corporation de l'Étang Burbank a rempli les conditions d'admissibilité de la Politique de reconnaissance des organismes et infrastructures à caractère régional de la MRC des Sources et qu'il est reconnu par le conseil de la MRC des Sources depuis 2017;

CONSIDÉRANT que les ententes entre la MRC des Sources et organismes, soit le Camp musical d'Asbestos, le Centre récréatif d'Asbestos et le P'tit Bonheur, prenaient fin en 2017 ;

CONSIDÉRANT que la Politique de reconnaissance des organismes et infrastructures à caractère régional doit être renouvelée et que les discussions à ce sujet ont eu lieu lors du lac-à-l'épaule de septembre 2018 avec les membres du conseil de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, les membres du conseil ont décidé de renouveler les 4 organismes et ont identifié un 5e organisme, soit la Meunerie de Saint-Adrien;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources reconnaisse comme organismes et infrastructures à caractère régional pour l'année 2019 :

- le Centre récréatif d'Asbestos;
- le Camp musical d'Asbestos;
- le P'tit Bonheur;

INITIALES DU PRÉFET
305
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

- la Corporation de l'Étang Burbank;
- la Meunerie de Saint-Adrien;

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le paiement d'un montant de 4 000 $ par équipement régional pour l'année financière 2019 selon les protocoles d'entente avec les cinq (5) organismes et les infrastructures qui ont reçu une reconnaissance de leur caractère régional, pour un total de 20 000 $;

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tous les protocoles d'ententes.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2019-01-10416
PRÊT FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) – ÉCONOMIE ESTRIE

CONSIDÉRANT l'appel de projets lancé en février 2018 par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat (PAGE). Cet appel visant la mise en place de pôles régionaux favorisant l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation;

CONSIDÉRANT que les pôles régionaux d'innovation prévoient la création d'espaces soutenant l'échange, le partage d'idées et le maillage entre la recherche, le privé et le public; démontrant un leadership régional, entretenant des liens étroits avec l'ensemble des partenaires composant l'écosystème entrepreneurial de la région;

CONSIDÉRANT l'appui et l'engagement des instances politiques en plus d'autres organisations locales et régionales en entrepreneuriat ou en développement économique agissant sur le territoire en faveur de la création d'un pôle régional d'innovation pour l'Estrie;

CONSIDÉRANT qu'Économie Estrie, organisme à but non lucratif (OBNL), a été identifié comme porteur administratif du projet de Pôle innovant estrien;

CONSIDÉRANT son mandat régional et sa représentativité régionale, à la fois par le réseau des CAE et SADC, et par les différentes MRC;

CONSIDÉRANT qu'Économie Estrie a réussi à fédérer les divers acteurs de l'écosystème entrepreneurial et l'innovation, offrant des services spécialisés destinés aux entrepreneurs de la région;

CONSIDÉRANT qu'Économie Estrie est aussi toute dédiée pour porter le projet de Pôle régional d'innovation à plus haut niveau en termes de synergie régionale et assurer sa pérennité à plus long terme en mobilisant les différents paliers gouvernementaux (régional, provincial et fédéral);

CONSIDÉRANT l'engagement de financement accordé par le MEI sur un maximum de quatre ans d'un montant de 400 000 $ par année, pour soutenir les activités du Pôle innovant estrien;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration d'Économie Estrie, par l'entremise de son président, M. François Chalifour, directeur général de la Société de développement économique (SDE) du Granit, sollicite le soutien financier de la MRC des Sources sous forme d'un prêt temporaire afin de réaliser des actions de mise en place du Pôle innovant estrien;

Formules Municipales - No 5614-Pfst (FLA 793)

INITIALES DU PRÉFET
306
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que l'organisme devra, à court terme, supporter certaines dépenses telles l'embauche d'une personne pour assumer la coordination et l'animation du Pôle ainsi que l'embauche d'une adjointe administrative;

CONSIDÉRANT que l'organisme n'a pas la capacité financière actuellement pour assumer les dépenses de mise en place du Pôle d'ici la réception des subventions gouvernementales;

CONSIDÉRANT l'action de la MRC des Sources à cette étape-ci du processus permet de positionner la MRC comme un acteur important de la réussite du projet;

CONSIDÉRANT la compétence et l'expérience de l'équipe d'Économie Estrie pour mener à bien le projet de mise en place du Pôle;

CONSIDÉRANT que le Pôle a été officiellement reconnu par les instances du MEI et que le plan de travail est bien campé, et le calendrier de réalisation est réaliste et nous permet d'être assurés du remboursement rapide du prêt;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources accepte d'investir, par l'entremise du Fonds local d'investissement (FLI) – régulier, un montant de 40 000 $ dans la réalisation du Pôle innovant estrien en soutient à l'organisme Économie Estrie. Le terme du prêt sera de 6 mois au taux d'intérêt de 0 %, assorti d'un moratoire sur le remboursement de 5 mois;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Aucun sujet.

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

2019-01-10417
TRANSBESTOS – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019-2023

CONSIDÉRANT l'implantation en 2006 d'un service de transport collectif sur le territoire de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT la prise de compétence de la MRC des Sources en transport collectif et en transport adapté le 17 août 2015 ;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-09-10308 par laquelle était conclue une entente de gestion entre la MRC des Sources et l'organisme Transbestos, entente valide du 1-01-2019 au 31-12-2020;

CONSIDÉRANT le dépôt par Transbestos du budget 2019 en transport collectif et en transport adapté ;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-11-10374 par laquelle la MRC octroyait le contrat à l'entreprise Transports Paul Dubois pour l'opération des services de transport, effectif du 1-01-2019 au 31-12-2019 ;

CONSIDÉRANT que les modalités d'application du *Programme d'aide au développement du transport collectif* du ministère des Transports du Québec ont été modifiées en 2018 ;

CONSIDÉRANT que les modalités du *Programme d'aide au développement du transport collectif 2018-2020* apportent des modifications dans le montage financier relatif au transport collectif, notamment par le réinvestissement des surplus;

INITIALES DU PRÉFET
307
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires 2019 pour le transport collectif s'élèvent au montant de quatre-vingt mille trois cent cinq dollars (80 305 $) et que les prévisions budgétaires 2019 pour le transport adapté s'élèvent au montant de deux cent soixante-dix mille trois quarante-sept dollars (270 347 $) et que les revenus sont respectivement répartis comme suit :

Transport collectif :	
- Usagers	7 000 $
- Contribution MTMDET	52 918 $
- Contribution MRC	14 500 $
- Réinvestissement de surplus attribuables au MTQ	6 815 $
Transport adapté :	
- Usagers	37 000 $
- Appropriation de surplus	28 000 $
- Contribution MTQ	144 311 $
- Contribution MRC	61 407 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean Roy
appuyé par M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources adopte le budget 2019 pour le transport collectif et adapté ;

QUE la MRC des Sources fasse parvenir une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif volet 2 – Aides financières au transport collectif régional;

QUE la MRC des Sources fasse parvenir une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté.

Adoptée.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun sujet.

DOSSIERS AMÉNAGEMENT

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 246-2018 CONCERNANT L'AFFICHAGE LE LONG DES AXES RÉCRÉOTOURISTIQUES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil que la MRC a reçu, le 18 décembre 2018, un avis favorable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant la modification du schéma d'aménagement pour le règlement 246-2018 visant à modifier les dispositions relatives à l'affichage le long des axes récréotouristiques. Cette modification concerne toutes les municipalités du territoire. Le règlement entré en vigueur prévoit un assouplissement des dispositions d'affichage dans les périmètres urbains tout en assurant la qualité visuelle des axes récréotouristiques, notamment par le contingentement des affiches, la limitation des dimensions, l'adoption de dispositions concernant les panneaux rétroéclairés et la protection des croix de chemins, notamment en ajoutant un rayon de protection exempt d'affichage de nature commerciale autour de celles-ci.

GESTION RÉSEAU ROUTIER

Aucun sujet.

ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun sujet.

Formules Municipales - No 5614-Ptst (FLA 793)

INITIALES DU PRÉFET
308
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH)

2019-01-10418
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMMATION 2019-2020, PROGRAMME RÉNO-RÉGION, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la résolution 2016-08-9605 par laquelle la MRC des Sources a conclu une entente avec la Société d'habitation du Québec relativement à l'administration de tout programme conforme aux objectifs de la Société d'habitation du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté des Sources agit à titre de partenaire pour l'application du Programme Réno-Région ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté des Sources doit informer la Société d'habitation du Québec du montant du budget qu'elle souhaite obtenir pour une éventuelle programmation 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté des Sources a obtenu pour le programme Réno-Région en 2017-2018 un budget de 210 500 $ et en 2018-2019 un budget de 208 000 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources dépose une demande d'aide financière pour la programmation 2019-2020 de 215 000 $ pour le programme Réno-Région.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet.

PLAN LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU)

Aucun sujet.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE, LE 26 MARS 2019, À 9 H, AU 309 RUE CHASSÉ, ASBESTOS

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil que la prochaine rencontre du comité de sécurité publique de la MRC des Sources se tiendra le 26 mars 2019, à 9 h, au 309 rue Chassé, Asbestos.

PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS – SUBVENTION DE SOUTIEN AU PERSONNEL

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a informé la MRC qu'elle a reçu l'approbation de sa demande de financement au Programme municipalités pour l'innovation climatique. La subvention de soutien au personnel de la MRC est de 58 137 $ pour une durée de 2 ans.

INITIALES DU PRÉFET
309
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ENVIRONNEMENT

SITE D'ENFOUISSEMENT

2019-01-10419
SITE D'ENFOUISSEMENT
ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 novembre 2018 soit et est approuvé.

Adoptée.

2019-01-10420
SITE D'ENFOUISSEMENT
LISTE DES CHÈQUES DU 1ER DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques du site d'enfouissement pour la période du 1er décembre au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes du site d'enfouissement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéro 201800005 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 1 125,00 $.

Adoptée.

2019-01-10421
SITE D'ENFOUISSEMENT
ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 décembre 2018 soit et est approuvé.

Adoptée.

EAU

Aucun sujet.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

2019-01-10422
PROGRAMME MUNICIPALISÉ DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES – OCTROI DE CONTRAT POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT ET LE DÉCHARGEMENT DES BOUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources et les sept municipalités ont conclu une entente intermunicipale de huit (8) ans pour la gestion du Programme municipalisé de vidange des fosses septiques ;

Formules Municipales - No 5614-Pfst (FLA 793)

CONSIDÉRANT que, de par l'entente intermunicipale, la MRC des Sources doit octroyer un contrat de quatre (4) ans pour la vidange, le transport et le déchargement des boues de fosses septiques ;

CONSIDÉRANT que l'administration du service sera assurée par la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des frais reliés à l'administration sera assuré par les municipalités au prorata selon un montant établi de 4 $ / fosse septique avec une hausse annuelle de 2 % au 1er janvier de chaque année ;

CONSIDÉRANT que les frais reliés à la vidange, au transport et au déchargement des boues des installations septiques seront assurés par les municipalités qui imposerons une taxe sur le compte de taxes des propriétaires ;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-11-10380 par laquelle la MRC des Sources entrait en appel d'offres public, formule mixte, pour la vidange, le transport et le déchargement des boues des installations septiques sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que cette même résolution autorisait M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources, à former un comité de sélection chargé d'évaluer les offres de services soumises ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu publiquement le 21 décembre 2018 à 10 h 30 et qu'elles ont été jugées conformes selon la grille de conformité de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT la réception de trois offres de services soumises lors de l'appel d'offres par Normand Brassard 2009 inc., Beauregard Environnement ltée et ABC Environnement inc. ;

CONSIDÉRANT l'évaluation des offres de services par le comité de sélection ;

CONSIDÉRANT que les pointages finals obtenus sont : 2.05 pour Normand Brassard 2006 inc., 1.89 pour Beauregard Environnement ltée et 1.19 pour ABC Environnement inc.;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adjuger le contrat aux soumissionnaires ayant obtenu le meilleur pointage final ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE le conseil de la MRC des Sources accepte l'offre de services de l'entreprise Normand Brassard 2006 inc. pour la vidange, le transport et le déchargement des boues des installations septiques sur le territoire de la MRC des Sources pour quatre (4) ans (2019-2022), selon les paramètres spécifiés à l'appel d'offres.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources, M. Frédéric Marcotte, soit autorisé à signer tous documents relatifs à ce contrat.

Adoptée.

RÉCUPÉRATION

Aucun sujet.

ENVIRONNEMENT

Aucun sujet.

DEMANDE DE CITOYENS

Aucun citoyen.

INITIALES DU PRÉFET
311
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 5614-Pfst (FLA 793)

MRC FINANCES

2019-01-10423
MRC DES SOURCES
ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 novembre 2018 soit et est approuvé.

Adoptée.

2019-01-10424
MRC DES SOURCES
LISTE DES CHÈQUES DU 1ER NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1er novembre au 30 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201800829 à 201801084 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 270 651,54 $.

Adoptée.

2019-01-10425
MRC DES SOURCES
ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 décembre 2018 soit et est approuvé.

Adoptée.

2019-01-10426
MRC DES SOURCES
LISTE DES CHÈQUES DU 1ER DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1er décembre au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

No de résolution ou annotation

Numéros 201800602 à 201801119 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 340 324,39 $.

Adoptée.

MRC RESSOURCES HUMAINES

2019-01-10427
NOMINATION DE M. PHILIPPE LEBEL , DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT que la modification à la structure organisationnelle de la MRC des Sources a été présentée aux maires lors du lac-à-l'épaule de septembre 2018 et que ceux-ci ont approuvé les modifications proposées, dont la nomination de M. Philippe LeBel au poste de directeur de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources procède à la nomination de M. Philippe LeBel au poste de directeur de l'aménagement du territoire de la MRC des Sources, effectif le 1er janvier 2019.

Adoptée.

2019-01-10428
EMBAUCHE DE MME EUGÉNIE CADIEUX-PINSONNAULT

CONSIDÉRANT la résolution 2017-09-9997 par laquelle la MRC prolongeait le contrat de travail de Mme Eugénie Cadieux-Pinsonnault pour une période déterminée, soit jusqu'au 31 décembre 2018, et que celle-ci soit affectée à un projet administratif;

CONSIDÉRANT que la modification à la structure organisationnelle de la MRC des Sources a été présentée aux maires lors du lac-à-l'épaule de septembre 2018 et que ceux-ci ont approuvé les modifications proposées, dont l'embauche de Mme Eugénie Cadieux-Pinsonnault au poste d'agente de soutien au développement économique et à la comptabilité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de Mme Eugénie Cadieux-Pinsonnault au poste d'agente de soutien au développement économique et à la comptabilité, effectif le 1er janvier 2019.

Adoptée.

2019-01-10429
EMBAUCHE DE M. FRANCIS RICHER, CONSEILLER AUX ENTREPRISES ET AGENT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

CONSIDÉRANT la résolution 2018-11-10383 par laquelle la MRC autorisait le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel de candidatures pour combler le poste de conseiller aux entreprises et au développement territorial pour un remplacement de congé de maternité;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection, rencontre tenue le 14 décembre 2018, ont recommandé la candidature de M. Francis Richer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à procéder à l'embauche de

No de résolution ou annotation

M. Francis Richer au poste de conseiller aux entreprises et au développement territorial, pour un remplacement de congé de maternité.

Adoptée.

2019-01-10430
APPEL DE CANDIDATURES – CHARGÉ DE PROJET EN DÉVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE ET FORESTIER

CONSÉDIRANT l'annonce du départ de Mme Francisca Muller, agente responsable en agroenvironnement et de la relève agricole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à lancer un appel de candidatures pour combler le poste de chargé de projet en développement agroalimentaire et forestier.

Adoptée.

2019-01-10431
FIN DE PROBATION – MME MARI-ÈVE LINDSAY, CHARGÉE DE PROJETS MATIÈRES RÉSIDUELLES ET SYMBIOSE INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT l'embauche de Mme Mari-Ève Lindsay, le 10 juillet 2018, au poste de chargée de projets matières résiduelles et symbiose industrielle à la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que sa période de probation a pris fin le 10 janvier 2019;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive préparée par M. Philippe LeBel et présentée par M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources engage officiellement, en date du 23 janvier 2019, Mme Mari-Ève Lindsay, au poste de chargée de projets matières résiduelles et symbiose industrielle à la MRC des Sources.

Adoptée.

MRC ADMINISTRATION

2019-01-10432
RÈGLEMENT 249-2018 QUOTES-PARTS 2019 PARTIE I (SEPT (7) MUNICIPALITÉS)
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES

pour l'imposition des quotes-parts quant à la Partie I du budget pour l'année 2019 pour toutes les municipalités membres sept (7) de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Ville d'Asbestos
Ville de Danville
Municipalité de Saint-Adrien
Canton de Saint-Camille
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor
Municipalité de Ham-Sud
Municipalité de Wotton.

****

Formules Municipales - No 5614-Ptst (FLA 793)

INITIALES DU PRÉFET
314
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que le 28 novembre 2018, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2018-11-10386 ses prévisions budgétaires quant à la partie I du budget 2019 au montant de 3 264 250 $, ce montant faisant partie du budget total de la MRC de 3 374 615 $;

ATTENDU que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie I de:

Fonctionnement de la MRC	**329 099 $**
Évaluation foncière	**281 065 $**
Sécurité publique	**38 590 $**
Transport collectif	**14 500 $**
Transport adapté	**61 410 $**
Environnement	**34 185 $**
Aménagement	**161 315 $**
Fibre optique	**32 560 $**
Développement économique	**201 117 $**
Loisirs et culture	**188 640 $**
Total	**1 342 481 $**

ATTENDU que les revenus sont prélevés entre toutes les municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources;

ATTENDU que la richesse foncière uniformisée totale donnée par l'évaluateur de la Municipalité régionale de comté des Sources, servant à l'établissement des quotes-parts reliées à la Partie I du Budget pour l'année 2019 est de 1 112 262 311 $ lors du dépôt des rôles d'évaluation en date de compilation des données le 31 août 2018 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud et la Ville de Danville;

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 28 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE le **Règlement numéro 249-2018** imposant des quotes-parts aux sept (7) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources aux fonctions et aux activités suivantes :

Fonctionnement de la MRC
Évaluation foncière
Sécurité publique
Transport collectif
Transport adapté
Environnement
Aménagement
Fibre optique
Développement économique
Loisirs et culture

pour le budget de l'année 2019, soit adopté et qu'il soit statué comme suit:

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de ***"Règlement imposant des quotes-parts aux sept (7) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant aux fonctions et aux activités ci-dessous du budget pour l'année 2019:***

Fonctionnement de la MRC
Évaluation foncière
Sécurité publique

INITIALES DU PRÉFET
315
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Transport collectif
Transport adapté
Environnement
Aménagement
Fibre optique
Développement économique
Loisirs et culture

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : RÉPARTITION GÉNÉRALE

1) Les quotes-parts totalisant 967 446 $:

Fonctionnement de la MRC	**329 099 $**
Sécurité publique	**38 590 $**
Transport collectif	**14 500 $**
Environnement	**34 185 $**
Aménagement	**161 315 $**
Développement économique	**201 117 $**
Loisirs et culture	**188 640 $**
Total	**967 446 $**

demandées par le présent règlement sont imposées entre toutes les municipalités sur la base de la richesse foncière uniformisée 2019 en date de compilation des données le 31 août 2018 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud, et la Ville de Danville.

2) La quote-part totalisant 281 065 $:

Évaluation foncière	**281 065 $**

demandée par le présent règlement est imposée selon le nombre de dossiers apparaissant aux rôles déposés en date de compilation des données le 31 août 2018 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud et la Ville de Danville :

Asbestos ville	**3 218**
Danville ville	**2 332**
Saint-Adrien	**458**
Saint-Camille canton	**437**
Saint-Georges-de-Windsor	**775**
Ham-Sud	**452**
Wotton	**1 010**
Total	**8 682**

3) La quote-part totalisant 32 560 $:

Fibre optique - Entretien	**32 560 $**
Total	**35 560 $**

demandée par le présent règlement, est imposée selon un montant **également réparti** entre toutes les municipalités, soit 32 560 $ divisé par sept (7) municipalités ce qui donne une quote-part de 4 651 $ pour chacune des municipalités locales.

4) La quote-part totalisant 61 410 $:

Transport adapté	**61 410 $**
Total	**61 410 $**

Formules Municipales - No 5614-Pfst (FLA 793)

INITIALES DU PRÉFET
316
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

demandée par le présent règlement, est imposée selon le règlement 220-2015 de la MRC des Sources à chacune des sept (7) municipalités locales.

ARTICLE 4 : RÉPARTITION GÉNÉRALE:
RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS

Les dépenses pour le rachat et pour les contributions du régime de retraite des élus pour la partie de la rémunération découlant des fonctions de l'élu relevant du premier alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)* seront imposées aux municipalités locales d'où viennent les maires qui participent au régime, chaque municipalité payant le montant dû en rapport avec son maire, sauf pour les dépenses relatives au supplément de rémunération à titre de préfet, de préfet-suppléant ou autre, lesquelles dépenses sont réparties entre toutes les municipalités suivant le critère de l'article 3, Fonctionnement de la MRC.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues et exigibles, en quatre versements, à savoir:

1	: 25 % des contributions totales:	le 15 mars 2019
2	: 25 % des contributions totales:	le 15 juin 2019
3	: 25 % des contributions totales :	le 15 septembre 2019
4	: 25 % des contributions totales :	le 15 décembre 2019

Les quotes-parts imposées en vertu des articles 3 et 4 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

ARTICLE 6 : INTÉRÊT

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adoptée.

Avis de motion	:	28 novembre 2018
Projet de règlement	:	28 novembre 2018
Publication	:	19 décembre 2018
Adoption du règlement	:	23 janvier 2019
Entrée en vigueur		

2019-01-10433
RÈGLEMENT NUMÉRO 250-2018 QUOTES-PARTS 2019 PARTIE II (CINQ (5) MUNICIPALITÉS)
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES

pour l'imposition des quotes-parts quant à la Partie II du budget pour l'année 2019 pour cinq municipalités membres cinq (5) de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Municipalité de Saint-Adrien
Canton de Saint-Camille
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor
Municipalité de Ham-Sud

INITIALES DU PRÉFET
317
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Municipalité de Wotton.

****

ATTENDU que le 28 novembre 2018, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2018-11-10387 ses prévisions budgétaires quant à la partie II du budget 2018 au montant de 13 200 $, ce montant fait partie du budget total de la MRC de 3 374 615 $;

ATTENDU que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie II :

Cotisation à la FQM	**5 700 $**
Aménagement, OMH	**7 500 $**
Total	**13 200 $**

ATTENDU que les revenus sont prélevés entre cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources;

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 28 novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE le **Règlement numéro 250-2018,** imposant des quotes-parts à cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant aux fonctions et aux activités suivantes :

Cotisation à la FQM
Aménagement, OMH

pour le budget de l'année 2019, soit adopté et qu'il soit statué comme suit:

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de ***"Règlement imposant des quotes-parts aux cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant aux fonctions et aux activités ci-dessous du budget pour l'année 2019.***

Cotisation à la FQM
Aménagement, OMH

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : RÉPARTITION GÉNÉRALE

1) Les quotes-parts totalisant 5 700 $:

Cotisation à la FQM **5 700 $**

demandées par le présent règlement sont imposées entre cinq (5) municipalités selon le montant facturé par la Fédération Québécoise des municipalités du Québec (FQM) à savoir :

Municipalité de Saint-Adrien	**991 $**
Canton de Saint-Camille	**991 $**
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor	**1 150 $**
Municipalité de Ham-Sud	**991 $**
Municipalité de Wotton	**1 577 $**

Formules Municipales - No 5614-Ptst (FLA 793)

INITIALES DU PRÉFET
318
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2) Les quotes-parts totalisant 7 500 $:

Aménagement, OMH	**7 500 $**

Demandées par le présent règlement sont imposées entre cinq (5) municipalités selon la richesse foncière de ces cinq (5) municipalités, à savoir :

Municipalité de Saint-Adrien	**1 081 $**
Canton de Saint-Camille	**1 106 $**
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor	**1 856 $**
Municipalité de Ham-Sud	**1 007 $**
Municipalité de Wotton	**2 450 $**

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues et exigibles, en quatre versements, à savoir:

1	: 25% des contributions totales:	le 15 mars 2019
2	: 25% des contributions totales:	le 15 juin 2019
3	: 25% des contributions totales :	le 15 septembre 2019
4	: 25% des contributions totales :	le 15 décembre 2019

Les quotes-parts imposées en vertu des articles 3 et 4 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

ARTICLE 5 : INTÉRÊT

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Hugues Grimard Préfet	Frédéric Marcotte Directeur général et secrétaire-trésorier

Adoptée.

Avis de motion	:	28 novembre 2018
Projet de règlement	:	28 novembre 2018
Publication	:	19 décembre 2018
Adoption du règlement	:	23 janvier 2019
Entrée en vigueur	:	

2019-01-10434
RÈGLEMENT 251-2018 QUOTES-PARTS 2019, PARTIE III (DEUX (2) MUNICIPALITÉS)
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES

pour l'imposition de quotes-parts quant à la Partie III du budget pour l'année 2019 pour les deux (2) municipalités membres ci-dessous de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Ville d'Asbestos
Municipalité de Wotton

****

ATTENDU l'Entente intermunicipale entre la Municipalité régionale de comté des Sources et la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, signée le 13 mars 2007, pour la création d'une régie intermunicipale aux fins de réaliser des travaux d'aménagement du lit du Lac Richmond (Trois-Lacs);

ATTENDU l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 1er juin 2007 de la constitution de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs ;

INITIALES DU PRÉFET
319
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté des Sources est participante à l'entente pour la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs;

ATTENDU que le 28 novembre 2018, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2018-11-10379 les prévisions budgétaires pour l'année 2019 présentées par et pour la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs au montant de 156 978 $;

ATTENDU que le 28 novembre 2018, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2018-11-10388 ses prévisions budgétaires pour l'année 2019 quant à la partie III pour sa participation à la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, au montant de 97 165 $;

ATTENDU que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie III de la Municipalité régionale de comté des Sources pour être prélevés entre :

Municipalité régionale de comté des Sources :	
Ville d'Asbestos	96 460 $
Municipalité de Wotton	705 $
Total	**97 165 $**

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 28 novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le **Règlement numéro 251-2018** imposant des quotes-parts à la Ville d'Asbestos et à la Municipalité de Wotton aux fonctions et aux activités suivantes :

Contribution – Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs

pour le budget de l'année 2019, soit et est adopté et qu'il soit statué comme suit:

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de ***"Règlement imposant des quotes-parts à la Ville d'Asbestos et à la Municipalité de Wotton quant aux fonctions et aux activités de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs pour l'année 2019 ».***

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : RÉPARTITION GÉNÉRALE

1) La quote-part totalisant 97 165 $:

Ville d'Asbestos	96 460 $
Municipalité de Wotton	705 $
Total	**97 165 $**

demandée par le présent règlement est imposée entre les municipalités d'Asbestos et de Wotton selon un montant forfaitaire pour **l'année 2019 pour les deux municipalités concernées.**

Formules Municipales - No 5614-Pfst (FLA 793)

INITIALES DU PRÉFET
320
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

La quote-part imposée de 97 165 $ deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées, en quatre versements :

1er versement	:	le 15 mars 2019
2e versement	:	le 15 juin 2019
3e versement	:	le 15 septembre 2019
4e versement	:	le 15 décembre 2019

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

ARTICLE 5 : INTÉRÊT

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Hugues Grimard Préfet	Frédéric Marcotte Directeur général et secrétaire-trésorier

Adoptée

Avis de motion	:	28 novembre 2018
Projet de règlement	:	28 novembre 2018
Publication	:	19 décembre 2018
Adoption du règlement	:	23 janvier 2019
Entrée en vigueur	:	

2019-01-10435
DÉFI OSENTREPRENDRE ESTRIE – ENTENTE DE PARTENARIAT 2019

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance de l'organisme Défi OseEntreprendre Estrie par laquelle elle offre à la MRC des Sources un partenariat entre les deux organismes et qu'une contribution financière soit engagée, dans le cadre de la 21e édition de Défi OseEntreprendre;

CONSIDÉRANT que dans son offre d'activités, le Défi OseEntreprendre offre trois volets, soit le volet Entrepreneuriat étudiant qui reconnaît les jeunes, du primaire jusqu'à l'université, le volet Création d'entreprises qui appuie les nouveaux entrepreneurs, et finalement, le volet Réussite inc. qui fait rayonner des succès inspirants;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 $ par dépense ou contrat ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte de participer en tant que collaborateur financier pour la réalisation de ces trois activités dans le cadre de la 21e édition du Défi OseEntreprendre en contribuant à la hauteur de 500 $.

Adoptée.

INITIALES DU PRÉFET
321
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2019-01-10436
NOMINATION DES DÉLÉGUÉS DE COMTÉ 2019

CONSIDÉRANT la nomination annuelle des membres de divers comités de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil de la MRC des sources nomme les délégués de comté 2019 suivants :

Délégués de comté :
- M. Hugues Grimard, maire d'Asbestos et préfet
- M. Pierre Therrien, maire de Saint-Adrien et préfet-suppléant
- M. René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor

Délégués de comté substituts :
- M. Serge Bernier, maire de Ham-Sud
- M. Jocelyn Dion, maire de Wotton
- M. Philippe Pagé, maire de Saint-Camille

Adoptée.

2019-01-10437
ESRI CANADA - RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE DU LOGICIEL ARC GIS (GÉOMATIQUE)

CONSIDÉRANT que la licence du logiciel ARC GIS utilisé pour la géomatique arrive à échéance et qu'elle doit être renouvelée pour la période du 7 avril 2019 au 6 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE le conseil autorise le paiement de la somme de 1 172,75 $, incluant les taxes, pour le renouvellement de la licence Arc GIS ;

Adoptée.

2019-01-10438
INFORMATIQUE – CHANGEMENT DE FOURNISSEUR ET ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES

CONSIDÉRANT la forte augmentation des prix pour les services de soutien informatique de l'entreprise ACCEO;

CONSIDÉRANT que la MRC s'est jointe aux Villes d'Asbestos et Danville pour négocier un forfait pour le soutien informatique auprès de l'entreprise Kezber;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issus de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] ;

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente gré-à-gré afin d'octroyer le mandat pour les services professionnels pour le soutien informatique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources soit mandatée pour rapatrier l'ensemble des accès et données sensibles dont ACCEO a possession à la MRC;

Formules Municipales - No 5614-Pfst (FLA 793)

No de résolution ou annotation

QUE la MRC des Sources mette fin à toute entente avec l'entreprise ACCEO;

QUE la MRC des Sources signe le «Contrat de gestion de services de soutien aux technologies de l'information» avec l'entreprise Kezber et procède à l'achat d'une banque de 100 heures;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tous documents relatifs à la conclusion de ce nouveau contrat.

Adoptée.

2019-01-10439
PLACE AUX JEUNES DES SOURCES – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE COLLOQUE MON AVENIR, MA RÉGION 2019

CONSIDÉRANT la correspondance de l'organisme Place aux jeunes des Sources, datée du 18 décembre 2018, par laquelle elle sollicite la MRC des Sources pour une demande de contribution financière de 150 $ pour réaliser les activités du colloque Mon avenir, ma région 2019;

CONSIDÉRANT que «Mon avenir, ma région» est une journée de colloque offerte aux élèves de 4e secondaire, aux élèves du cheminement régulier et à ceux du Centre d'éducation des adultes des Sommets (point de service d'Asbestos);

CONSIDÉRANT que cette activité permet de découvrir les perspectives d'emploi et les entreprises présentes sur le territoire;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 $ par dépense ou contrat ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources accepte de participer en tant que collaborateur financier pour la réalisation de ces deux activités en contribuant un montant de 150 $.

Adoptée.

2019-01-10440
CAMP MUSICAL D'ASBESTOS – ÉVÈNEMENT BIÈRE ET BOUFFE

CONSIDÉRANT la réception de l'invitation à la 3e édition de l'évènement «Bière et Bouffe» au profit du Camp musical d'Asbestos, le 23 février 2019;

CONSIDÉRANT que cette activité a pour but d'amasser des fonds pour l'organisme afin de poursuivre sa mission, soit offrir l'accessibilité à la musique aux jeunes du primaire et secondaire, et ce durant l'été et l'année scolaire;

CONSIDÉRANT que cette soirée permettra aux participants de découvrir une multitude de produits de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC ne fait pas de commandite, mais que la façon de soutenir les organismes du territoire est de participer aux événements lorsque la participation du conseil est souhaitée, et lorsque les crédits sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources achète deux (2) billets, au montant de 65 $ chacun, pour la soirée «Bière et Bouffe» organisée par le Camp musical d'Asbestos, le 23 février 2019. M. Pierre Therrien et sa conjointe représenteront la MRC à cette soirée.

Adoptée.

INITIALES DU PRÉFET
323
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

MRC IMMEUBLES

IMMEUBLE 309 CHASSÉ (MRC)

Aucun sujet.

IMMEUBLE 600 GOSSELIN (POSTE DE POLICE)

Aucun sujet.

VARIA

Aucun sujet.

2019-01-10441
LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jocelyn Dion propose la levée de la séance à 20 h 20.
Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard Préfet	Frédéric Marcotte Directeur général et secrétaire-trésorier

Formules Municipales - No 5614-Pfst (FLA 793)

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation